

# **INFOS AUX PARENTS :**

## **LETTRE N° 9, RENTREE 2018**

### **Effectifs scolaires**

2 415 élèves ont effectué leur rentrée scolaire dans les écoles publiques de Roanne. Il s'agit d'une légère hausse par rapport à l'année dernière et par rapport aux prévisions : dans le détail, on constate une poursuite de la baisse en maternelle (930 élèves) alors que les effectifs d'élémentaires augmentent (1 485 élèves).

A noter un nombre croissant de demandes d'inscription de dernière minute, ce qui pose des difficultés aux écoles : elles ne peuvent pas préparer l'accueil des enfants dans de bonnes conditions et il est trop tard pour demander d'éventuels postes d'enseignants supplémentaires. **Il est donc nécessaire d'anticiper au maximum l'inscription des enfants pour la rentrée suivante** (campagne annuelle d'inscription entre les vacances d'hiver et celles de printemps).

### **Temps périscolaires pour les élémentaires**

Concernant les soirs après 16 h 15, la Ville de Roanne finance plusieurs dispositifs :

- **Accueil du soir** dans les écoles pour les enfants dont les parents travaillent : goûter puis jeux libres, de société ou sportifs, de 16 h 15 à 17 h ; aménagement d'un temps de travail personnel pour les enfants qui le souhaitent ou sur demande des parents, dans une salle au calme et sous la surveillance d'un adulte, ou activités calmes de 17 h à 17 h 30 ; jeux de société ou petites activités manuelles de 17 h 30 à 18 h 15 ;
- Actions autour de **l'accompagnement à la scolarité** dans les centres sociaux et l'AFAF pour les familles qui souhaitent un accompagnement plus individualisé de leur enfant ;
- **Activités de loisirs** organisées par les centres sociaux et le CRV.

Quant au mercredi et au samedi matin et en dehors de l'offre sportive et culturelle riche conduite par les associations, 25 sports sont à découvrir dans le cadre de **l'école roannaise des sports** et la Ville a renforcé l'offre de loisirs des centres sociaux et du CRV, en particulier le **mercredi matin**.

### **Nouvelle augmentation du budget fournitures pour les écoles**

Après une hausse d'1,5 € par enfant en 2018, le budget alloué aux écoles pour acheter des fournitures scolaires sera à nouveau augmenté de 1,5 € en 2019. De quoi fournir du matériel adapté et de qualité à tous les élèves ! Pour mémoire, les communes n'ont pas l'obligation de financer l'achat de matériel pédagogique...

### **Actions financées sur le temps scolaire par la mairie**

De la même manière, en plus du budget alloué pour les fournitures scolaires, les transports, les abonnements... la Ville de Roanne et Roannais Agglomération financent de manière volontaire :

- L'apprentissage de la natation : tous les élèves de Roanne vont gratuitement à la piscine, avec des maîtres nageurs, à plusieurs reprises dans leur scolarité ;
- La découverte de la glisse sur glace : les écoles peuvent aller à la patinoire gratuitement (transports, accès à la patinoire et encadrement des enfants) ;
- L'accès à la culture pour tous : école et cinéma, transports vers les différents équipements culturels, participation au financement du Plan Local d'Education Artistique et Culturelle, visites et rencontres dans les différents équipements culturels... ;
- Le renforcement des projets des écoles en éducation prioritaire : le budget des écoles Mâtel, Fontquentin, Mayollet, Wilson et Jean Rostand est augmenté de 17 € par enfant chaque année ;
- Le développement de la citoyenneté chez les enfants : conseil municipal d'enfants, permis piéton, permis internet, sensibilisation aux premiers secours, sensibilisation aux droits de l'enfant avec l'UNICEF, actions autour du développement durable avec la Ligue de l'Enseignement...

## **Travaux et aménagements dans les écoles**

Les travaux annoncés dans la précédente *Newsletter* ont bien été conduits cet été, pour un montant de près de 200 K€, auxquels il faut rajouter près de 700 K€ pour le regroupement des écoles Clermont.

Par ailleurs, grâce à un effort sans précédent, plus de la moitié des écoles ont pu bénéficier de nouveaux traçages au sol dans les cours cet été : jeux collectifs ou individuels, activités sportives... Les récréations et les temps périscolaires des enfants ne seront plus tout à fait les mêmes !

Enfin, les priorités pour 2019 ont été arrêtées :

- Changement intégral du sol de la maternelle Wilson à l'été
- Remplacement de la chaudière de Crozon
- Suite de l'expérimentation et de la pose de films solaires à Jules Ferry.
- Poursuite des changements de stores à Marengo + certaines clôtures et portes d'entrée.
- Changement d'une partie des fenêtres de Mâtel
- Un effort important pour renouveler du mobilier au Mayollet, à Mulsant élémentaire, à Wilson et à l'Arsenal

## **Pré-inscriptions scolaire pour la rentrée 2018-2019**

Les pré-inscriptions scolaires pour la prochaine rentrée pour les enfants qui auront 3 ans avant le 31/12/2019 ou 2 ans avant le 31/08/2019 (écoles en Education prioritaire) sont à effectuer dès à présent auprès du service Education. Merci d'en parler autour de vous si vous connaissez des familles concernées et n'attendez pas !

## **Numérique**

La Ville de Roanne poursuit le raccordement de ses écoles à la fibre optique et le développement d'équipements numériques performants (tableaux interactifs, classes mobiles, tablettes...). Une enveloppe de 80 000 € sera débloquée dans les prochaines semaines pour poursuivre l'effort volontariste engagé depuis 2014.

## **PASS'SPORT Automne 2018**

L'opération « Pass'sport » revient cet automne du 22 octobre au 2 novembre, avec 4 stages pour les enfants nés en 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 (sauf accrobranche nés en 2004, 2005, et 2006) :

- Accrobranche
- Gymnastique
- Tir Sportif
- Tir à l'arc

Renseignements sur <https://www.aggloroanne.fr/sortir-bouger-se-divertir/sport/ecole-roannaise-des-sports-359.html> ou au 04.77.23.20.99.

**Service Education de la Ville de Roanne**

**Centre administratif Paul Pillet**

**BP 90 512 - 42 328 ROANNE Cedex**

**Mail : [education@ville-roanne.fr](mailto:education@ville-roanne.fr) / Tel. : 04.77.23.20.95.**

**Ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30**

**et les mardis et jeudis de 8 h à 12 h**